

Mais, tout en se félicitant des résultats du procès, on ne peut qu'exprimer le regret qu'un honorable médecin puisse se trouver exposé à de pareilles accusations.

Voici un autre document du même genre, à l'appui de l'opinion que les dangers de la clientèle ne sont pas toujours faciles à éviter.

Devant un tribunal des États-Unis, un médecin, appelé comme expert, fit la déclaration suivante: " Une femme, sous l'influence d'un anesthésique, est plus apte à la conception que lorsque les rapports sexuels ont lieu par force; et je partage l'avis du Dr Beck, exprimé dans son *Traité de Jurisprudence médicale*, à savoir, qu'une femme peut concevoir pendant l'anesthésie. Le relâchement qui se produit alors facilite la conception."

Ce point me paraît établi, mais je désire ajouter une remarque que j'ai faite dans ma pratique et qu'il importe aux médecins de connaître. Il est bien reconnu aujourd'hui que, parfois, sous l'influence de l'éther ou du chloroforme, une excitation se produit dans les organes sexuels et le trouble provoqué dans l'esprit par cette sensation peut faire croire à une femme qu'elle a été victime d'une violence. Mes lecteurs se rappellent encore ce dentiste qui fut condamné comme ayant violé une femme anesthésiée, mais dont l'innocence devint plus tard si probable que le gouvernement fut forcé par l'opinion publique de le gracier. Le premier cas semblable dont je fus témoin se produisit pendant un accouchement. La femme, placée sous l'influence du chloroforme, éprouva des sensations sexuelles si vives qu'elle m'accusa de l'avoir violée et appela son mari pour qu'il vint la protéger. Or, celui-ci se tenait auprès d'elle et une douzaine de femmes n'avaient pas quitté la chambre.

Dans un second cas, j'administrai le chloroforme à une femme pour l'extraction d'une dent, mais la physionomie de la patiente exprima bientôt une excitation vénéérienne si accentuée que je me hâtai d'appeler ses parents. Au réveil, elle fut étonnée de se trouver entourée de sa famille et laissa clairement voir quelles avaient été ses impressions.

Une autre fois, une dame d'un certain âge, ma parente, entra dans mon cabinet, tout émue, et me raconta qu'elle venait de subir une légère opération pour laquelle elle avait été anesthésiée, et que le chirurgien avait abusé d'elle pendant qu'elle était sous l'influence du chloroforme. Elle entra à cet égard dans des détails très circonstanciés. J'étais persuadé qu'elle se trompait, et, en effet, en analysant son témoignage, je lui prouvai que les choses ne s'étaient point passées comme elle le croyait.

Il résulte de ces faits que la prudence doit conseiller aux médecins de ne jamais administrer l'éther ou le chloroforme hors la présence des témoins. — (*Union médicale.*)

JEAN CISEAUX